

Les vacances estivales approches et vous allez vous absenter pour une période plus ou moins longue. Pour vous permettre de passer des vacances plus sereines, votre gendarmerie vous propose quelques conseils bien utiles.

1 – Signalez votre absence à la gendarmerie locale : « l'opération tranquillité vacances »

Avant de partir, signalez à la brigade de gendarmerie de votre domicile votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Cette démarche se fait simplement avec un formulaire de demande individuelle que vous remettez à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile. Il est disponible sur www.service-public.fr

2 - Quelques incontournables avant de partir en vacances :

- N'indiquez pas vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

- Evitez les signes révélant votre absence (*courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique,...*) Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- N'oubliez pas, avant de vous absenter, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. **Ne pas cacher ses clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur !**

- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation.

- Evitez de laisser de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

N'hésitez pas à utiliser l'application **cambrio-liste**, disponible gratuitement, pour réaliser le catalogue de vos biens de valeur sur votre smartphone.

3 – Si vous ne partez pas, ouvrez l'oeil !

- Signalez toute présence suspecte. Ayez le réflexe 17 pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (*type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes*).

4 - Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

- Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui susciterait la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une forte chaleur. Verrouillez les portes de votre véhicule.

- N'oubliez pas de couper le contact et de prendre vos clés avec vous lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants.

- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Evitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

- Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, *etc.* Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée.

5 – En cas de cambriolage

- Ne touchez à rien et avisez rapidement la gendarmerie.

Ces quelques conseils de sécurité devraient vous permettre de passer de bonnes vacances !